

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 27 JUIN 2022

**Permis Citoyen -
Attribution de
subventions
individuelles**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-claude GALAN à Didier IGLESIAS - Martine CHEVAUCHERIE à Jean-Michel MEYRE
Régis DESCLAUX DE LESCAR à Hélène BARBOT - SABI Fatima à Andrée COLLIN
Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT
Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY - Justine ADENIS à Christophe BAGILET
Nicolas CALT à Jonathan SINSOU - Patrick DANDY à Céline PROUHET

Mme Nathalie BIJOUX a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer, sous conditions, des aides aux jeunes Floiracais pour obtenir le permis de conduire. Conformément à cette délibération, Monsieur le Maire rappelle la procédure :

Les candidats remplissent un dossier de demande sous conditions de critères. Si celui-ci est retenu, ils sont appelés à présenter leur projet devant la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique.

En fonction de cette présentation, la Commission propose ou non, une aide financière de 500€ à 800€.

Après présentation par les postulants de leur projet professionnel les avis de la Commission sont récapitulés dans le tableau suivant :

Identité du candidat	Décision de principe	Montant alloué
Quentin DEBANDE	800 €	800 €
Ines SARDIHNA GONCALVES	800 €	800 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner les avis de la Commission.

Vu la délibération du 27 octobre 2014 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique en date du 15 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ENTERINE les avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation, Insertion Emploi, Solidarités Internationales, Numérique du 15 juin 2022,

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

Identité	Montant
Quentin DEBANDE	800 €
Ines SARDIHNA GONCALVES	800 €

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
 Pour : 33
 Contre :
 Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 juin 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

